

Liberté Égalité Fraternité

Division des Personnels Enseignants

DIPE/20-867-670 du 02/11/2020

ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES

Destinataires: Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, l'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des professeurs certifiés.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Liberté Égalité Fraternité

Division des personnels enseignants du second degré public, d'éducation et des psychologues

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur Recteur de l'académie d'Aix-Marseille Chancelier des universités

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ; VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;

VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018);

VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté portant désignation des membres de l'administration à la commission administrative paritaire académique des certifiés du 26/02/2020

- ARRETE -

ARTICLE 1 – l'article 1 de l'arrêté du 26/02/2020 est modifié comme suit :

Monsieur Jean-Marc TRICOT, IA-IPR STI, est nommé , en qualité de suppléant ;

Mme Fatiha HACHEMI, suppléante, exerce en tant que proviseure du LP Colbert à Marseille, à compter du 01/09/2020 ;

Madame Sophie CASSAR, principale du collège les hauts de l'Arc à Trets, est nommée en qualité de titulaire.

CERTIFIES / AF

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 0 9 OCT. 2020

Bernard BEGNIER

Représentants de l'administration à la CAPA des certifiés au .. 19 0CT. 2020

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Yann BUTTNER, responsable du service juridique
 M. Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix- Marseille 	-Madame Sylvie MOKTAR, Chef de bureau
- M. Laurent BARBIERI, DGS AMU	- Mme Florence CHARRAVIN, IA-IPR Lettres
- M. Cyrille SEGUIN, proviseur lycée Mistral Avignon	- Mme Céline BOREL, IA-IPR histoire géographie
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- Mme Stéphanie BORDE PIARROU, IA-IPR anglais
- M. Pierre RIGAT, IA-IPR physique-chimie	- Mme Isabelle COLOMBARI, IA-IPR économie gestion
- Mme Isabelle TARRIDE, IA-IPR physique-chimie	- M. Pierre-Olivier THEBAULT, IA-IPR S.V.T.
- Mme Magalie FAUCHON, IA-IPR mathématiques	- M Jean-Marc TRICOT, IA-IPR STI
- M. Jérôme VINCENT, IA-IPR biochimie-génie biologique	- Mme Sandrine PETRALI, IA IPR éducation musicale.
- M. Hervé FOURMENT , IA-IPR STI	- Mme Marie-Pierre VAN HUFFEL, proviseur du lycée Marce Pagnol à Marseille
- M Georges MERLE, IA-IPR économie gestion	- Mme Marie-Claude D'ANNA RAGUIN, principale du collège Sophie Germain à Luynes
- M Lionel ANDRE, IA-IPR anglais	- Mme Fatiha HACHEMI, proviseur du LP Colbert à Marseille
- Mme Sophie CASSAR principale du collège les hauts de l'Arc à Trets	- Mme Evelyne GRAZI, proviseure du LP René Caillié à Marseille
- M. Rémy FORMAGGIO principal du collège Sylvain Menu à Marseille	- M. Simon MAUREL, chef de bureau
M. Jean Christophe DURIVAL, proviseur du lycée J. Cocteau à Miramas	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint
Mme Rachel CANDOTTI, proviseure du lycée Périer à Marseille	- Mme Valérie BOUQUET, principale du collège Aragen à
M. Rodrigue COUTOULY, Principal du collège J. Prévert à Marseille	Noquevaire
Mme Valérie AUTEROCHE, proviseure du Lycée A. Briand à	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe chef de DIPE
M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE	Mme Mélina LANZI-ESCALONA, chef de bureau Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau